

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
27/05/2021

Révision :
Version 2.1_CH-F, 20.05.2021

Page :
1 / 14

Nom du produit :

Produit d'entretien pour marbre & pierre naturelle

Code du produit :

3601 (1 l), 3605 (5 l)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit :

Produit d'entretien pour marbre & pierre naturelle

UFI :

-

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Société

BAUHAUS Fachcentren AG

Rue :

Sägetstrasse 5

Code pays/Code postal/Commune :

CH – 3123 Belp/Bern

Téléphone :

+41 (0) 31 818 11 60

Téléfax :

+41 (0) 31 818 11 69

E-Mail de la personne compétente responsable:

reach@fala.de

Service chargé des renseignements :

Département de la sécurité des produits et du développement

Producteur / fabricant responsable :

Patina-Fala Beizmittel GmbH

Rue :

Stahlstrasse 5

Code pays/Code postal/Commune :

D – 30916 Isernhagen H. B.

Téléphone :

+49 (0) 511 973 86 29

Téléfax :

+49 (0) 511 973 86 40

E-Mail de la personne compétente:

reach@fala.de

Service chargé des renseignements :

Département de la sécurité des produits et du développement

Contact, E-Mail :

info@patina-fala.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignement en cas d'urgence :

Tox Info Suisse, anciennement Centre suisse d'information toxicologique, CSIT tél. 145 (24 h), www.toxi.ch

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
27/05/2021

Révision :
Version 2.1_CH-F, 20.05.2021

Page :
2 / 14

Nom du produit :

Produit d'entretien pour marbre & pierre naturelle

Code du produit :

3601 (1 l), 3605 (5 l)

Giftinformationszentrum-Nord (Centre
d'information toxicologique), Robert-Koch-Str.
42, D - 37075 Göttingen, Allemagne
Tel.: +49 (0) 5 51 1 92 40

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce produit ne répond à aucun critère de classification dans une classe de danger selon le règlement (CE) n° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges. Substance ou mélange non dangereux selon CLP-VO

2.2 Éléments d'étiquetage

Picto-gramme(s) de danger:

Aucun étiquetage requis selon le CLP-VO, car il n'y a pas de mélange / substance dangereux (voir 2.1)

-

Mention(s) d'avertissement:

-

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Contient: -

Mentions de danger :

-

Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

Informations supplémentaires sur les dangers (EU):

EUH208 Contient: Benzisothiazolinone, Methylisothiazolinone. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

-

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
27/05/2021

Révision :
Version 2.1_CH-F, 20.05.2021

Page :
3 / 14

Nom du produit :
Code du produit :

Produit d'entretien pour marbre & pierre naturelle
3601 (1 l), 3605 (5 l)

RUBRIQUE 3 : Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique du mélange : Mélange aqueux

| Description | Conc. % (w/w) | Identification | Classification 1272/2008 (CLP) |
|---|---------------|---|--|
| Alcane sulfonate secondaire - sel de sodium | 1-5 | CAS 97489-15-1 EINECS 307-055-2 Reg.-No. 01-2119489924-20 | Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquat. Chron. 3, H412 SCL >10% Skin Irrit. 2, H315 SCL >10% Eye Irrit. 2, H319 SCL >15% Eye Dam. 1, H318 |
| 2-Propylheptanoethoxilate | 1-5 | CAS 160875-66-1 Polymer | Eye dam. 1, H318 SCL >10% Skin Irrit. 2, H315 |

Pour l'explication des abréviations (par exemple les phrases H) voir RUBRIQUE 16.

RÈGLEMENT (CE) No. 648/2004:

Moins de 5% de tensioactifs anioniques, moins de 5% de tensioactifs non-ioniques, parfums, Benzisothiazolinone, Methylisothiazolinone, Laurylamine Dipropylenediamine, Sodium Pyrithione.

Autres informations :

-

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Le produit contient substances tensioactives. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux :

Retirez les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement les yeux ouverts 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un médecin.

Après ingestion :

Rincer la bouche à l'eau claire et boire peu d'eau. Voir un docteur. Emportez la fiche de données avec vous

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas connu.

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
27/05/2021

Révision :
Version 2.1_CH-F, 20.05.2021

Page :
4 / 14

Nom du produit :

Produit d'entretien pour marbre & pierre naturelle

Code du produit :

3601 (1 l), 3605 (5 l)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible. Présentez la fiche de données de sécurité au médecin pour information.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Mesures générales :

La substance elle-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction :

Jet d'eau pulvérisée, mousse (résistant à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, brouillard de pulvérisation (eau).

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz dangereux peuvent être dégagés: oxydes de carbone (CO et CO₂) autres produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Rester dans la zone de danger uniquement avec un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air en circulation. Refroidir les contenants en danger avec de l'eau pulvérisée à distance de sécurité. Supprimez les vapeurs qui s'échappent avec de l'eau.

5.4 Informations Complémentaires

Évitez la pénétration de l'eau d'extinction dans les eaux de surface et souterraines ainsi que dans le sol. Évitez tout contact avec la peau en portant des vêtements de protection appropriés et en gardant une distance de sécurité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Évitez tout contact avec le produit et toute inhalation de vapeurs pouvant être produites. Évitez tout contact avec la peau en gardant une distance de sécurité ou en portant des vêtements de protection appropriés. Ne touchez pas le produit renversé. Fournir une bonne ventilation

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Évitez la pénétration du produit dans l'eau et le sol. Couvrez le système d'égout pour empêcher le produit de pénétrer dans le système d'égout. Envoyer pour une élimination ordonnée.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, liant universel, sciure). Recueillir dans les conteneurs prévus pour l'élimination conformément à la réglementation locale.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
27/05/2021

Révision :
Version 2.1_CH-F, 20.05.2021

Page :
5 / 14

Nom du produit :

Produit d'entretien pour marbre & pierre naturelle

Code du produit :

3601 (1 l), 3605 (5 l)

6.4 Référence à d'autres Rubriques:

Observez les mesures de protection dans les rubriques 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas mettre en contact avec d'autres produits chimiques. Ne laissez pas les récipients ouverts. Respectez les instructions sur l'étiquette et les instructions d'utilisation / informations sur le produit. Appliquer les procédures de travail conformément aux instructions d'utilisation. Utiliser un équipement de protection (voir section 8).

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Température de stockage recommandée: température ambiante. Conserver dans un endroit frais, à l'abri du gel et sec. Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver uniquement dans le contenant d'origine, à la verticale.

Indications concernant le stockage commun:

Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques (agents de nettoyage) doivent être respectées. Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après utilisation. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones de restauration. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Classe de stockage (LK, voir chapitre 16):

10/12

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre fiche technique.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

| Description, substance | CAS-No. | ml/m ³ | mg/m ³ | Source |
|------------------------|---------|-------------------|-------------------|--------|
| - | | | | |

SDB = Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
27/05/2021

Révision :
Version 2.1_CH-F, 20.05.2021

Page :
6 / 14

Nom du produit : **Produit d'entretien pour marbre & pierre naturelle**
Code du produit : **3601 (1 l), 3605 (5 l)**

KZGW = Valeur à court terme (Limite pour l'exposition à court terme): Valeur limite à ne pas dépasser, sauf indication contraire, basé sur une durée de 15 minutes.

Valeurs DNEL pertinentes

| Nom d'ingrédient | Alcane sulfonate secondaire - sel de sodium | CAS | 97489-15-1 | |
|------------------------|---|--------------------|-----------------------------|--------------------|
| Valeur | Voie d'exposition | Utilisation finale | Durée d'exposition et effet | |
| 7,1 mg/kg bw/d | Ingestion | Consommateurs | Long terme | Effets systémiques |
| 2,8 mg/cm ² | Dermique | Consommateurs | Court terme | Effets locaux |
| 2,8 mg/cm ² | Dermique | Travailleurs | Court terme | Effets locaux |
| 2,8 mg/cm ² | Dermique | Consommateurs | Long terme | Effets locaux |
| 2,8 mg/cm ² | Dermique | Travailleurs | Long terme | Effets locaux |
| 3,57 mg/kg bw/d | Dermique | Consommateurs | Long terme | Effets systémiques |
| 5 mg/kg bw/d | Dermique | Travailleurs | Long terme | Effets systémiques |
| 12,4 mg/m ³ | Inhalation | Consommateurs | Long terme | Effets systémiques |
| 35 mg/m ³ | Inhalation | Travailleurs | Long terme | Effets systémiques |

Valeurs PNEC pertinentes

| Nom d'ingrédient | Alcane sulfonate secondaire - sel de sodium | CAS | 97489-15-1 | |
|------------------|---|-----|------------|--|
| Valeur | compartiment environnemental | | | |
| 0,04 mg/l | Eau douce | | | |
| 0,06 mg/l | Eau (Intermittent release) | | | |
| 0,04 mg/l | Eau de mer | | | |
| 9,4 mg/kg | Sédiment d'eau douce | | | |
| 0,94 mg/kg | Sédiment d'eau de mer | | | |
| 600 mg/l | STP | | | |

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques (agents de nettoyage) doivent être respectées. Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après utilisation. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones de restauration. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection respiratoire :

Non requis lorsqu'il est utilisé comme prévu.

Protection des mains :

Porter des gants de protection appropriés si la peau est menacée par un travail humide (TRGS 531).

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
27/05/2021

Révision :
Version 2.1_CH-F, 20.05.2021

Page :
7 / 14

Nom du produit :

Produit d'entretien pour marbre & pierre naturelle

Code du produit :

3601 (1 l), 3605 (5 l)

Matériau des gants

Par exemple, du nitrile de catégorie III.
Sélectionnez des gants selon EN 374.
Noter les informations du fabricant sur la perméabilité et les temps de passage, ainsi que les conditions particulières sur le lieu de travail (charges mécaniques, durée de contact)

Protection des yeux :

Lunettes de protection bien ajustées

Protection du corps :

Vêtements spéciaux de protection.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

| | |
|---------------|----------------------------|
| Aspect : | Liquide |
| Couleur : | Incolore, blanc, opacité |
| Odeur : | Parfumé |
| Seuil d'odeur | Pas de données disponibles |

| | |
|--|------------------------------|
| pH | 10 à 20°C (conc.) |
| point de fusion/point de congélation : | Environ 0°C (eau). |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Environ 100°C (eau). |
| Point d'éclair : | Non applicable. |
| taux d'évaporation: | Non déterminée. |
| inflammabilité: | Incombustible. |
| limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité; : | Non applicable. |
| pression de vapeur | Non déterminée. |
| densité de vapeur: | Non déterminée. |
| densité relative | Pas de données disponibles |
| densité | 1,0 g/cm ³ (20°C) |
| solubilité(s) | miscible avec l'eau |
| coefficient de partage: n-octanol/eau: | Non déterminé. |
| température d'auto-inflammabilité: | Non déterminé. |
| température de décomposition: | Non déterminé. |
| viscosité; | Non déterminé. |
| propriétés explosives | Non applicable. |
| propriétés comburantes. | Non applicable. |

9.2 Autres informations

-

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
27/05/2021

Révision :
Version 2.1_CH-F, 20.05.2021

Page :
8 / 14

Nom du produit : **Produit d'entretien pour marbre & pierre naturelle**
Code du produit : **3601 (1 l), 3605 (5 l)**

10.2 Stabilité chimique

Étant donné. Aucune réaction chimique connue dans le domaine d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun produit de décomposition connu dans des conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

Températures inférieures à 0 ° C Ne pas mélanger avec d'autres agents de nettoyage ou d'autres produits liquides. Les acides détruisent l'émulsion.

10.5 Matières incompatibles

Substances à éviter: Acides forts, alcalis forts, agents oxydants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Voir rubrique 5.2.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Composants | dose efficace/ concentration | Dose opérante | Espèce | Méthode, Exposition |
|---|---------------------------------|----------------------|--------|------------------------|
| Alcane sulfonate secondaire - sel de sodium | LD50 (oral) | >2.000 mg/kg KG | Rat | OECD401 |
| | LD50 (dermal) | >2.000 mg/kg KG | Souris | - |
| | LC50/4 h (inhalativ) | - | - | - |
| 2-Propylheptanol- ethoxilate | LD50 (oral) | 2.000-5.000 mg/kg KG | Rat | - |
| | LD50 (dermal) | 2.000-5.000 mg/kg KG | Rat | - |
| | LC50/4 h (inhalativ) | >20 mg/l | Rat | - |

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Corrosion/irritation de la peau:

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Mutagénicité sur les cellules germinales;

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Cancérogénicité;

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Toxicité pour la reproduction;

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
27/05/2021

Révision :
Version 2.1_CH-F, 20.05.2021

Page :
9 / 14

Nom du produit :

Produit d'entretien pour marbre & pierre naturelle

Code du produit :

3601 (1 l), 3605 (5 l)

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée; danger

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Danger par aspiration:

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le mélange n'a pas de dangers pour l'environnement (voir la Rubrique 2). La classification des propriétés environnementales a été effectué conformément au règlement (CE) no. 1272/2008.

| Composants | Dose efficace/ Concentration | Durée de l'essai | Espèce | Méthode |
|---|---------------------------------|---------------------|---------|---------|
| Alcane sulfonate secondaire - sel de sodium | LC50 = 1-10 mg/l | 96 h | Poisson | OECD201 |
| 2-Propylheptanol-ethoxilate | LC50=1-100 mg/l | 96 h | Poisson | - |

12.2 Persistance et dégradabilité:

Le mélange contient des tensioactifs biodégradables conformément au règlement (CE) n ° 648/2004 sur les détergents (voir également la section 15).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol:

Non déterminé pour le mélange.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Selon les informations disponibles, les critères de classification PBT ou vPvB ne sont pas remplies.

12.6 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
27/05/2021

Révision :
Version 2.1_CH-F, 20.05.2021

Page :
10 / 14

Nom du produit : **Produit d'entretien pour marbre & pierre naturelle**

Code du produit : **3601 (1 l), 3605 (5 l)**

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit, emballage complètement vide:

Le produit, les quantités résiduelles et les emballages non nettoyés doivent être éliminés en tant que déchets dangereux et remis à une entreprise d'élimination reconnue (voir ci-dessous). Ne jetez pas le produit dans les eaux usées.

Élimination de l'emballage

Les emballages nettoyés et complètement vidés peuvent être jetés avec les ordures ménagères. Éliminez les emballages contaminés comme le produit.

Dispositions applicables

Régulation du 04.12.2015 sur la prévention et l'élimination des déchets (Régulation sur les déchets, VeVA; SR 814.600), Régulation sur la circulation des déchets du 22 juin 2005 (VeVA; SR 814.610), Régulation du UVEK du 18 octobre 2005 sur les listes à la mouvement des déchets; SR 814.610.1

Conformément à l'article 4, paragraphe 2, de l'ordonnance, les déchets dangereux ne peuvent être remis qu'aux organismes habilités à recevoir ces déchets (agent de retour, entreprise d'élimination ou agence de recouvrement).

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Transport par terre ARD/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train)

Pas de marchandises dangereuses.

14.1 Numéro ONU

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement :

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport maritime IMDG/GGVSee

Pas de marchandises dangereuses.

14.1 Numéro ONU

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement :

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
27/05/2021

Révision :
Version 2.1_CH-F, 20.05.2021

Page :
11 / 14

Nom du produit :

Produit d'entretien pour marbre & pierre naturelle

Code du produit :

3601 (1 l), 3605 (5 l)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport aérien ICAO/IATA

Pas de marchandises dangereuses.

14.1 Numéro ONU

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement :

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

La teneur en composés organiques volatils (COV)

0,4 % w/w (0,004 kg COV/kg produit)

L'indication de la classe de risque pour les eaux

Classe B

Catégorie d'utilisateur

Utilisateur privé, utilisateur commercial

RÈGLEMENT (CE) No. 648/2004

Le produit remplit les critères définis dans le règlement (CE) n ° 648/2004

RÈGLEMENT (CE) No. 1907/2006 : Annexe XIV, REACH Art. 57

Substances SVHC (substances extrêmement préoccupantes): Non applicable

Substances extrêmement préoccupantes contenues dans ce produit (liste des substances candidates; Annexe 3)

Non applicable

Autorisations conformément au titre VII du règlement (CE) no 1907/2006

Aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Limite d'utilisation :

Aucune

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
27/05/2021

Révision :
Version 2.1_CH-F, 20.05.2021

Page :
12 / 14

Nom du produit :

Produit d'entretien pour marbre & pierre naturelle

Code du produit :

3601 (1 l), 3605 (5 l)

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indication des modifications:

Dernier numéro de version /dernier date de révision : Version 2.0 /10.09.2018

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route Nations unies, Commission économique pour l'Europe, ADR 2017.

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures Version révisée de 2014. ISBN 979-10-90735-12-5

AGW Limite d'exposition professionnelle

CLP Classification, étiquetage et emballage (Classification, Labelling and Packaging)

Convention MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, Marpol 73/78 — Édition consolidée 2006, Londres, OMI 2007, ISBN 978-92-801-4216-7.

DFG Liste des valeurs MAK et BAT de la Fondation allemande pour la recherche, Commission sénatoriale pour l'examen des substances nocives

Matériel de travail, Wiley-VCH, Weinheim

DNEL Niveau d'exposition au-dessous duquel la substance ne porte pas atteinte à la santé (« Derived no effect level »).

ECHA Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency, <http://echa.europa.eu>)

Facteur M Facteur de multiplication (cf. article 2, al. 34, du règlement UE-CLP). Facteur appliqué à la concentration d'une substance classée comme dangereuse pour le milieu aquatique – toxicité aiguë de la catégorie 1 ou toxicité chronique de la catégorie 1 – et utilisé obtenir, grâce à la méthode de la somme, la classification d'un mélange dans lequel la substance est présente.

IMDG Code maritime international des marchandises dangereuses, Organisation maritime internationale, édition 2006, ISBN 978-92-8001-4214-3.

IOELV Limite indicative d'exposition professionnelle

MEPC.2/Circulaire MEPC.2/Circulaire (MEPC/CPEM : comité de protection du milieu marin de l'OMI), « Classement provisoire en catégories des substances liquides », version 14, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Normes CEN Comité européen de normalisation, cf.: <https://www.cen.eu/Pages/default.aspx>;
<http://ec.europa.eu/growth/single-market/european-standards/>

OACI Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses, Association internationale du transport aérien, IATA, édition 2007-2008.

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques (www.oecd.org/)

PBT Persistant, bioaccumulable et toxique (persistent, bioaccumulative and toxic)

PNEC Concentration d'une substance au-dessous de laquelle il ne devrait pas y avoir d'effets nocifs sur l'environnement (concentration prédite sans effet, Predicted no effect concentration)

REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals)

Recueil IBC Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (recueil IBC), édition 2007, Londres, OMI 2007, ISBN 978-92-801-4226-6.

Règlement UE-CLP Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, JO L 353 du 31.12.2008.

Est applicable en Suisse : Pour les dispositions du texte de base du règlement UE-CLP, la version figurant dans la note de bas de page de l'article 2, al. 4, OChim ; Pour les annexes I à VII du règlement UE-CLP, la version figurant à l'annexe 2, ch. 1, OChim.

Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
27/05/2021

Révision :
Version 2.1_CH-F, 20.05.2021

Page :
13 / 14

Nom du produit :

Produit d'entretien pour marbre & pierre naturelle

Code du produit :

3601 (1 l), 3605 (5 l)

Règlement UE-REACH Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, JO L 396 du 30.12.2006, p. 1. Est applicable en Suisse : Pour les dispositions du texte de base du règlement UE-REACH, la version figurant dans la note de bas de page de l'article 2, al. 4, OChim ; Pour l'annexe II du règlement UE-REACH, la version figurant à l'annexe 2, ch. 3, OChim ; Pour les annexes VI à XI du règlement UE-REACH, la version figurant à l'annexe 4 OChim.

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses Annexe 1 de l'appendice B (règles uniformes concernant le contrat de transport international ferroviaire des marchandises) de la convention relative aux transports internationaux ferroviaires, version applicable à partir du 1^{er} janvier 2009 (<http://www.otif.org/index.php?L=1>)

SUVA Assurance-accidents suisse (www.suva.ch)

SVHC Substances extrêmement préoccupantes (substances of very high concern)

TRGS Règles techniques pour les substances dangereuses (Allemagne)

UE Union européenne

Valeurs VME/VLE (valeurs limites d'exposition aux postes de travail) La liste des valeurs VME/VLE suisses aux postes de travail: (<https://www.suva.ch/fr-ch/praevention/sachthemen/berufskrankheiten-und-deren-verhuetung>)

vPvB Très persistant et très bioaccumulable (very persistent and very bioaccumulative)

16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

Les lois et les ordonnances suisses peuvent être consultées gratuitement à l'adresse suivante :

<https://www.admin.ch/gov/fr/start/bundesrecht/systematische-sammlung.html>

Organe de notification des produits chimiques

www.anmeldestellechem.admin.ch

16.4 Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Risques physiques: examen des données d'essai, la méthode de calcul

Santé et l'environnement des risques: Méthode de calcul

16.5 Texte des phrases

Phrases H utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

- | | |
|------|--|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Phrases EUH utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

-

16.6 Informations complémentaires

Les indications mentionnées ci-dessus sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucune garantie quant aux propriétés du produit dans le sens d'une spécification technique.

Fiche de données de sécurité
Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Date d'impression :
27/05/2021

Révision :
Version 2.1_CH-F, 20.05.2021

Page :
14 / 14

Nom du produit : **Produit d'entretien pour marbre & pierre naturelle**
Code du produit : **3601 (1 l), 3605 (5 l)**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel